ICP
INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Direction de la Vie Etudiante
VICE-RECTORAT
A LA STRATEGIE ET AU
DEVELOPPEMENT
ACADEMIQUES

PÔLE SOCIAL / HANDICAP
handicap@icp.fr

🎓 GUIDE SIMPLIFIÉ – DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS POUR ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

NOUVELLE PROCÉDURE À L'ICP – EN VIGUEUR DEPUIS LE 1ER AVRIL 2025

✅ AVANT DE COMMENCER

Vous arrivez à l'ICP ?

Informer l'ICP en cochant la case « **Besoins éducatifs particuliers** » (BEP) et en fonction « **Besoin d'accessibilité du campus** » lors de votre inscription. Créer votre demande sur votre espace en ligne SesamICP (Apprenant > Mes Dossiers).

Pour pouvoir faire une demande d'aménagements, vous devez :

- Être inscrit administrativement **et** financièrement à l'ICP
- Avoir déclaré des **besoins éducatifs particuliers (BEP)** lors de votre inscription

➡️ Une fois ces conditions remplies, vous pouvez accéder à la demande via la plateforme **SESAM ICP**.

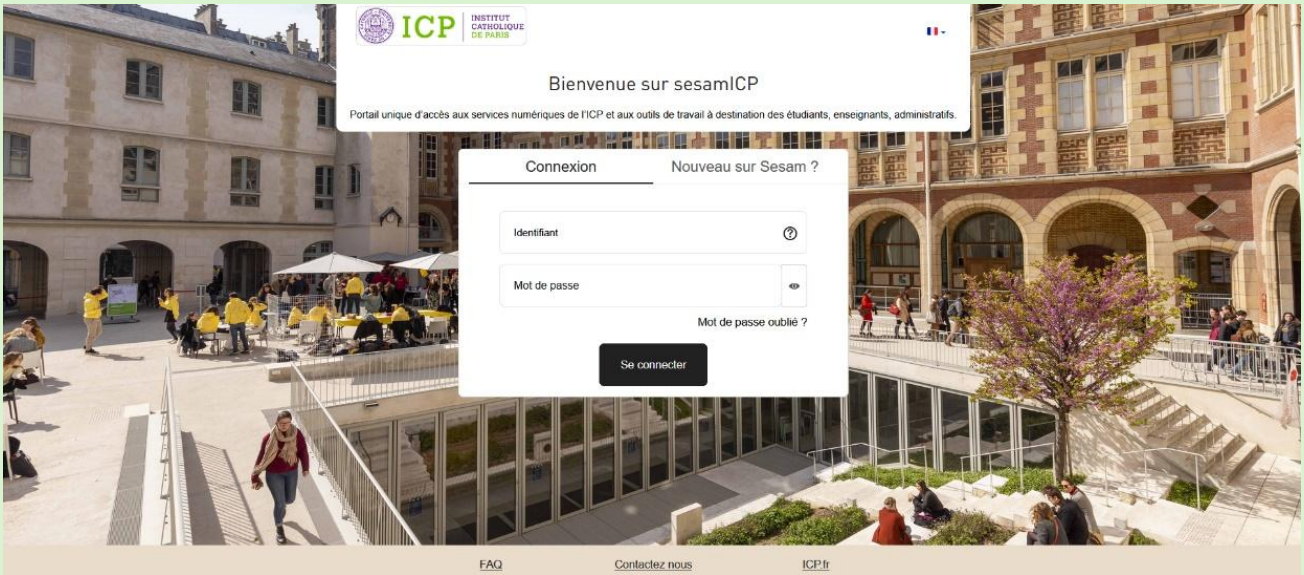

⚠️ Si vous n'avez **pas coché la case "BEP"** lors de votre inscription, **rendez-vous au HUB étudiant (bâtiment L – Rez-De-Chaussée)** pour activer cette déclaration.

ICP
INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Direction de la Vie Etudiante
VICE-RECTORAT
A LA STRATEGIE ET AU
DEVELOPPEMENT
ACADEMIQUES

PÔLE SOCIAL / HANDICAP
handicap@icp.fr

LES 3 GRANDES ÉTAPES

ÉTAPE 1 – DÉMARRER LA DEMANDE EN LIGNE

- **Où ?** Plateforme SESAM ICP → en haut à droite : « **Demande d'aménagements** »
- **À faire :**

1. Cliquez sur "**Demande d'aménagements**"

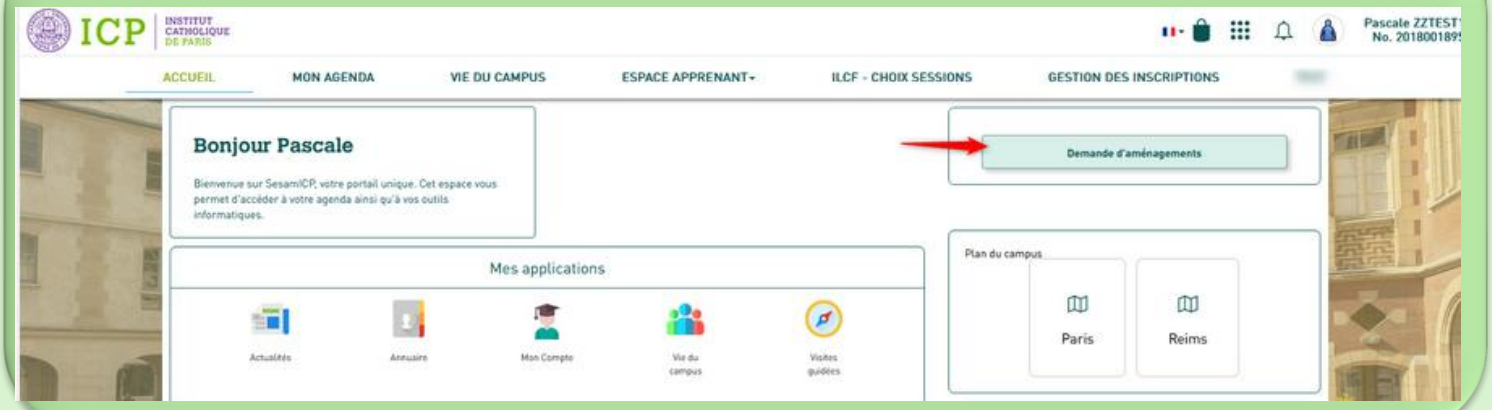

Sur **smartphone** : pour accéder à la version web de SESAM'ICP, appuyez sur les **3 petits points** en haut à droite de l'écran, puis cliquez sur **« Accéder au site »** :

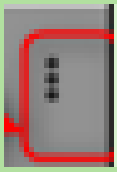

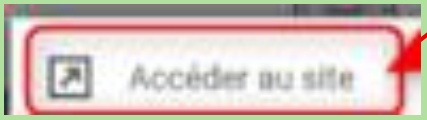

ICP
INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Direction de la Vie Etudiante
VICE-RECTORAT
A LA STRATEGIE ET AU
DEVELOPPEMENT
ACADEMIQUES

PÔLE SOCIAL / HANDICAP
handicap@icp.fr

Complétez le **dossier en ligne** :

- Lisez l'**engagement étudiant & Cochez la case** pour le valider

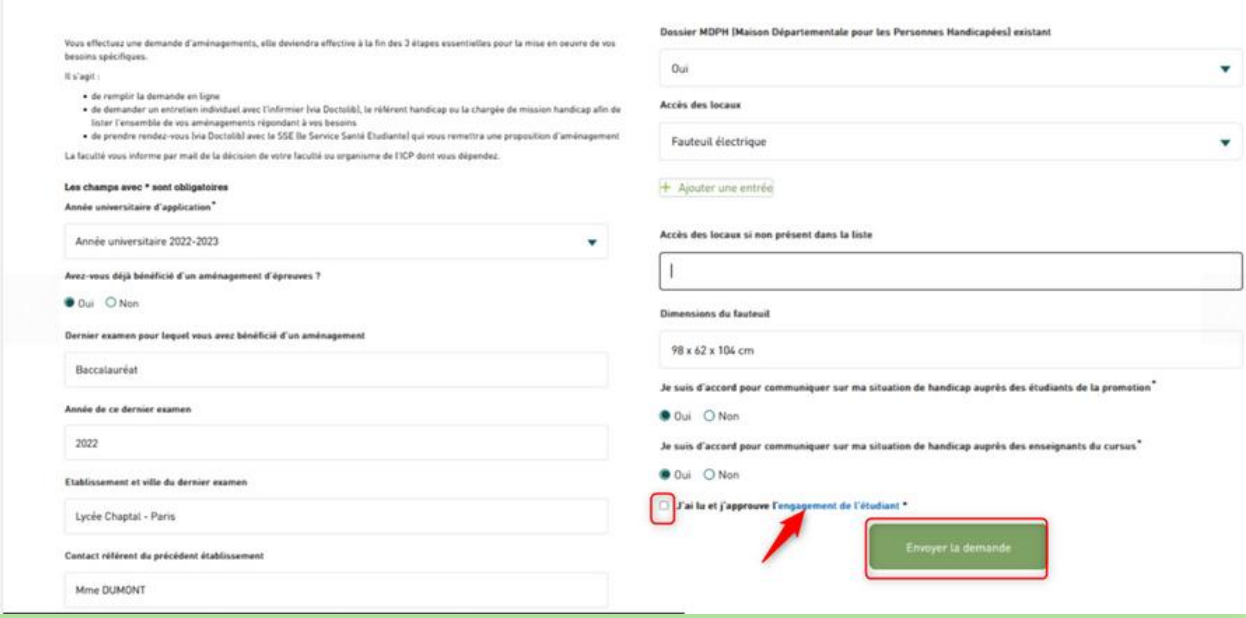

⚠️ **Attention :** Tant que vous ne cochez pas l'engagement, **votre demande ne pourra pas être validée**.

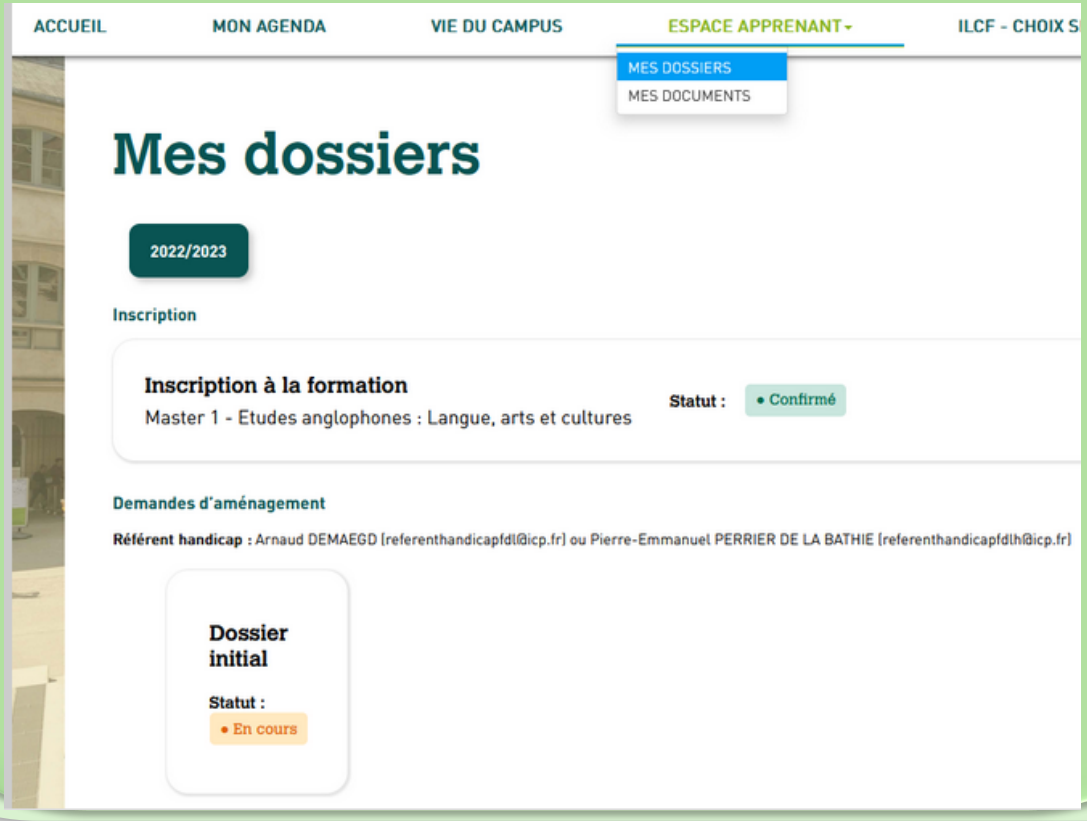

ICP
INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Direction de la Vie Etudiante
VICE-RECTORAT
A LA STRATEGIE ET AU
DEVELOPPEMENT
ACADEMIQUES

PÔLE SOCIAL / HANDICAP
handicap@icp.fr

ÉTAPE 2 – 🤝 ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL & PÉDAGOGIQUE

Dès que votre inscription est validée **et** que vous avez coché la case BEP :

➡️ Prenez **deux rendez-vous complémentaires** :

- Avec le **référent handicap** de votre faculté (coordonnées disponibles sur SESAM'ICP)
- Avec **l'infirmier, M. MARC Philippe**, via Doctolib : https://www.doctolib.fr/infirmier/paris/philippe-marc

Ces rendez-vous permettent d'évaluer votre situation et de finaliser votre engagement étudiant.

📌 1. SUIVI PÉDAGOGIQUE – Référent handicap de votre faculté

Rendez-vous essentiel pour :

- Identifier vos **besoins pédagogiques spécifiques**
- Discuter des **aménagements possibles** (examens, organisation, cours)
- Préparer la **commission handicap** de votre faculté

📍 Coordonnées du référent disponibles sur votre espace SESAM'ICP, dans le document transmis avec le QR Code Doctolib *(cf. ci-dessous)*.

Votre demande d'aménagement a bien été prise en compte, vous devez désormais prendre rendez-vous sur Doctolib avec l'infirmier de l'ICP et suivant le lien https://www.doctolib.fr/infirmier/paris/philippe-marc ou en flashant le QR Code ci-contre

Le référent handicap de votre faculté Arnaud DEMAEGD [referenthandicapfdl@icp.fr] ou Pierre-Emmanuel PERRIER DE LA BATHIE [referenthandicapfdlh@icp.fr] va vous contacter prochainement par mail pour vous proposer un rendez-vous. Pensez à consulter régulièrement votre boîte mail @campusicp.fr.

ICP
INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Direction de la Vie Etudiante
VICE-RECTORAT
A LA STRATEGIE ET AU
DEVELOPPEMENT
ACADEMIQUES

PÔLE SOCIAL / HANDICAP
handicap@icp.fr

📌 2. SUIVI MÉDICAL – Infirmier + Médecin du SSE

📲 Un **QR Code** pour prendre rendez-vous via Doctolib s'affiche dans votre espace SESAM'ICP.

Votre demande d'aménagement a bien été prise en compte, vous devez désormais prendre rendez-vous sur Doctolib avec l'infirmier de l'ICP et suivant le lien https://www.doctolib.fr/infirmier/paris/philippe-marc ou en flashant le QR Code ci-contre

Le référent handicap de votre faculté Arnaud DEMAEGD (referenthandicapfdl@icp.fr) ou Pierre-Emmanuel PERRIER DE LA BATHIE (referenthandicapfdlh@icp.fr) va vous contacter prochainement par mail pour vous proposer un rendez-vous. Pensez à consulter régulièrement votre boîte mail @campusicp.fr.

Lors du rendez-vous, l'infirmier vous explique la suite de la procédure.

📝 **À préparer avant le rendez-vous médical avec le SSE :**

SERVICE DE SANTÉ ÉTUDIANTE

CONSIGNES POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER MÉDICAL EN VUE D'OBTENIR DES AMÉNAGEMENTS D'ÉTUDES OU D'EXAMENS

Votre patient.e a pris contact avec l'Espace Santé de l'ICP pour obtenir un aménagement de ses études ou de ses examens en raison de son handicap ou d'une pathologie chronique invalidante.

Il/elle sera reçu.e par un médecin du Service de Santé Etudiante-SSE, habilité par la MDPH, qui, au vu des éléments médicaux apportés, décidera de ces aménagements.

Il vous est demandé de remplir ce dossier médical. Il est de même nature que les dossiers médicaux destinés à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Il vise à justifier les aménagements d'études ou d'examens décidés par des médecins du SSE. Il comporte :

1. Un certificat médical

Il doit être établi sur le formulaire figurant au verso. Il doit être rempli par le médecin susceptible d'apporter les informations les plus pertinentes sur l'état clinique actuel du patient.

- S'il s'agit d'une pathologie complexe, l'avis d'un médecin spécialiste peut être nécessaire ;
- S'il s'agit d'un trouble du neurodéveloppement ancien ou d'un trouble sensoriel peu évolutif, ils doivent être documentés;

Les informations apportées par le certificat médical vont permettre au Service de Santé Étudiante d'évaluer efficacement la situation de votre patient, pour lui apporter les réponses les plus adaptées à sa situation.

Il est important de préciser :

⇨ les difficultés actuelles rencontrées dans les différents domaines de la vie (communication, entretien personnel, mobilité, etc.), dans le cadre social et universitaire, et les compensations si elles existent;

⇨ la régularité ou le caractère fluctuant des troubles ;

⇨ les informations sur la prise en charge actuelle (fréquence du suivi, spécialistes ou professionnels paramédicaux qui interviennent dans la prise en charge…) ainsi que sur la nature et la posologie des traitements avec une description des contraintes et des effets secondaires éventuellement présentés.

En aucun cas, ce certificat ne doit suggérer des aménagements ou des droits.

SERVICE DE SANTÉ ÉTUDIANTE

CERTIFICAT MÉDICAL

(à remplir par le médecin généraliste ou spécialiste traitant)
À remettre au médecin du Service de Santé Étudiante

NOM : **PRÉNOM :** né.e le :
Dossier MDPH : oui non en cours

Pathologie (s) diagnostiquée(s) faisant l'objet de la présente demande et date de début des troubles:

Éléments d'anamnèse et éléments cliniques permettant d'étayer le/les diagnostics :

Examens complémentaires ou bilans spécialisés réalisés :

Retentissement fonctionnel sur la vie quotidienne et sociale :

Retentissement fonctionnel sur la vie universitaire et les apprentissages :

Fréquence actuelle du suivi : Médical :
Paramédical (précisez) :
Traitements en cours et effets secondaires constatés (ou joindre la dernière ordonnance):

Fait à : Le (date) :
Signature du Médecin **Tampon et coordonnées du Médecin**

ICP
INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Direction de la Vie Etudiante
VICE-RECTORAT
A LA STRATEGIE ET AU
DEVELOPPEMENT
ACADEMIQUES

PÔLE SOCIAL / HANDICAP
handicap@icp.fr

Un **certificat médical spécifique** rempli par votre médecin (daté de moins d'un an) – disponible également sur SESAM'ICP

- Vos **documents médicaux complémentaires** :
  bilan orthophonique, traitements en cours, comptes rendus d'hospitalisation, ordonnances … etc. en lien avec la/les pathologie(s).

🩺 **Étape suivante : Dépôt sur AppFine**

📥 Déposez votre dossier complet (certificat médical + pièces complémentaires) via ce lien :

👉 https://appfine.fr/search-appointments/e/Paris/SSE_-Service_de_Sante_Etudiante-_Campus_Saint-Germain/Nzk3NjQ

🔔 Sélectionnez : « **SAINT GERMAIN : Dépôt de dossier HANDICAP** »

❗ Ce **n'est pas un rendez-vous médical**. Ne vous déplacez pas au créneau indiqué.
Vous devez **créer un compte AppFine** et **téléverser tous les documents requis**. **Pour savoir comment déposer votre dossier médical sur Appfine, consultez la page 11.**

📥 Vous devez aussi télécharger le **récapitulatif des aménagements validés par l'infirmier** sur votre **espace SESAM'ICP, dans Appfine**.

📌 Ce document est essentiel pour permettre la convocation médicale par le SSE.

📩 Une fois le dossier déposé et **validé**, vous recevrez par mail :

- Une convocation pour un **rendez-vous avec le médecin du SSE**
- Adresse : 45 rue des Saints-Pères, 75006 Paris – 1er étage, porte T145
- Pour les campus de **Reims et Rouen**, le rendez-vous se fera **en visioconférence**

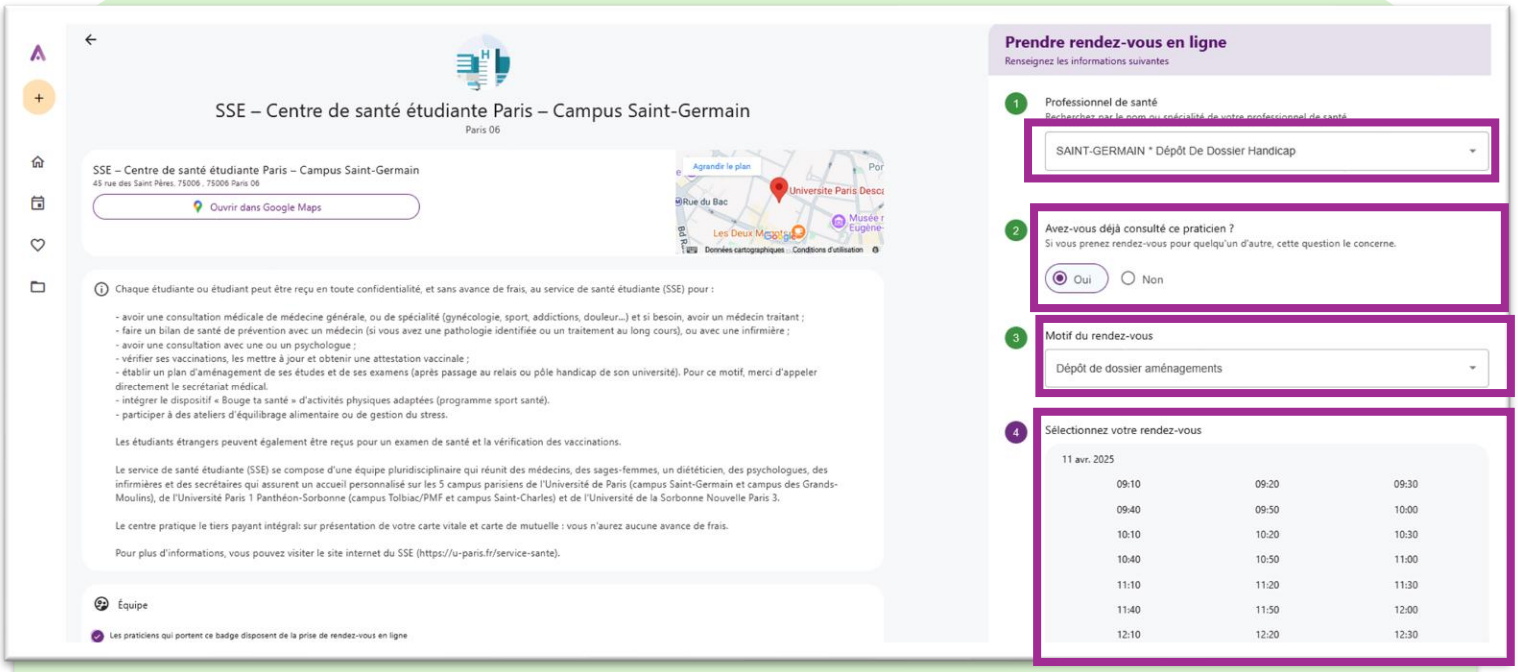

- Le médecin du SSE :
  - Évalue vos besoins à partir du dossier médical
  - Rédige un **certificat médical avec préconisations d'aménagements**
  - Transmet ce certificat à **l'infirmier ICP**, qui le dépose dans votre dossier **SESAM'ICP**

📧 **En cas de problème avec AppFine :**

Contactez : saint-germain.sse@u-paris.fr

Indiquez :

- Que vous rencontrez une **difficulté technique**
- **Le type de blocage ou bug rencontré**
- Une **capture d'écran** si possible

➡️ Le **secrétariat vous proposera un rendez-vous par mail.**

ICP
INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Direction de la Vie Etudiante
VICE-RECTORAT
A LA STRATEGIE ET AU
DEVELOPPEMENT
ACADEMIQUES

PÔLE SOCIAL / HANDICAP
handicap@icp.fr

📌 2. SUIVI PÉDAGOGIQUE – Référent handicap de votre faculté

ÉTAPE 3 – 🏛 VALIDATION PAR LA FACULTÉ

Votre dossier est présenté à la **commission handicap** de votre faculté :

- La commission **étudie et valide (ou ajuste)** les aménagements proposés
- Vous êtes informé de la décision :
  - Sur votre espace SESAM ICP
  - Par **mail de votre faculté**

📬 CONTACTS UTILES

Rôle	Nom / Mail	Téléphone
Assistante sociale	assistantesociale@icp.fr / handicap@icp.fr	–
Infirmier ICP	infirmerie@icp.fr	06 49 58 11 96
SSE Saint-Germain	saint-germain.sse@u-paris.fr	01 76 53 10 58

📚 Rappel du cadre législatif en vigueur concernant les aménagements pour les étudiants en situation de handicap

1. **Loi n° 2005-102 du 11 février 2005**

   Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

   Cette loi fondatrice garantit l'égalité des droits et impose la compensation du handicap, y compris dans l'éducation. Elle constitue le socle sur lequel repose l'ensemble des dispositifs actuels en faveur des personnes en situation de handicap.

2. **Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002**

   Rénovant l'action sociale et médico-sociale

   Cette loi pose les principes fondamentaux du respect de la dignité, de la vie privée et de la participation des usagers aux décisions qui les concernent. Elle est un repère clé pour garantir un accompagnement personnalisé, respectueux des droits des personnes en situation de handicap dans toutes les démarches éducatives et sociales.

3. **Loi n° 2024-1028 du 15 novembre 2024**

   Visant à améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes présentant des troubles du neuro-développement et à favoriser le répit des proches aidants

   Cette loi renforce l'inclusion des personnes présentant des troubles du neuro-développement (TND), avec la création progressive de dispositifs dédiés dans chaque circonscription académique, la désignation de référents handicap dans les établissements, et la formation des équipes éducatives à l'accueil et à l'accompagnement des publics concernés.

4. **Loi n° 2024-475 du 27 mai 2024**

   Visant la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne

Cette loi pose les principes fondamentaux du respect de la dignité, de la vie privée et de la participation des usagers aux décisions qui les concernent. Elle est un repère clé pour garantir un accompagnement personnalisé, respectueux des droits des personnes en situation de handicap dans toutes les démarches éducatives et sociales.

5. **Circulaire du 10 juillet 2024**

   Droits des étudiants en situation de handicap ou avec un trouble de santé invalidant dans le cadre de leur parcours de formation dans l'enseignement supérieur

   Cette circulaire précise les droits spécifiques des étudiants en situation de handicap. Elle aborde l'intégralité de leur parcours, depuis leur inscription dans l'enseignement supérieur jusqu'à leur insertion professionnelle. Les aménagements dont ils peuvent bénéficier lors de leur formation mais également dans le cadre de leur vie étudiante y sont présentés.

ICP
INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Direction de la Vie Etudiante
VICE-RECTORAT
A LA STRATEGIE ET AU
DEVELOPPEMENT
ACADEMIQUES

PÔLE SOCIAL / HANDICAP
handicap@icp.fr

Déposer un dossier médical pour avoir des aménagements

✔ Étape 1 : Prendre un rendez-vous

Vous prenez un **rendez-vous sur le site AppFine.**

👉 Vous recevez **2 e-mails** :

- Le **1er e-mail** vous donne la date et l'heure du rendez-vous.

Votre rendez-vous a été confirmé

Docteur SAINT-GERMAIN * Dépôt De Dossier Handicap
Spécialité inconnue
lundi 18 août 2025 à 10h00
En cas d'empêchement de votre part, merci d'avoir la gentillesse de prévenir le praticien afin que le créneau soit disponible pour les autres patients.
Merci de votre confiance !

Annuler mon RDV

Accès & informations

SSE - Service de Santé Etudiant
SSE - Service de Santé Etudiant->cp

Si vous ne voyez pas le bouton ci-dessus, cliquez sur ce lien ci-dessous :

https://www.appfine.fr/appointments

- Le **2e e-mail** vous explique quoi faire avant ce rendez-vous.

Bonjour,

Vous avez pris rendez vous le 18/08/2025 à 10h00 pour une demande d'aménagements.
pour valider cette demande vous devez déposer votre dossier médical en ligne sur Appfine ainsi que les pièces qui vous seront demandée:
NE VOUS DEPLACER PAS!) A la réception d'un dossier complet uniquement, un rendez vous avec le médecin vous sera donné.

Service de Santé Etudiant de Saint Germain

Lisez bien ce qu'il y a écrit :

🔴 **Ne vous déplacez pas** pour l'instant.

📥 **Vous devez d'abord déposer tous vos documents en ligne** sur AppFine.

✅ Le médecin vous recevra **seulement si votre dossier est complet.**

ICP
INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Direction de la Vie Etudiante
VICE-RECTORAT
A LA STRATEGIE ET AU
DEVELOPPEMENT
ACADEMIQUES

PÔLE SOCIAL / HANDICAP
handicap@icp.fr

✔ Étape 2 : Compléter votre dossier sur AppFine

Quand votre rendez-vous est enregistré, le site AppFine change.

Vous voyez :

- En bas : votre prochain rendez-vous.
- En haut : un encadré « **Préparer mon rendez-vous** ».

👉 Cliquez sur « **Compléter mon dossier** ».

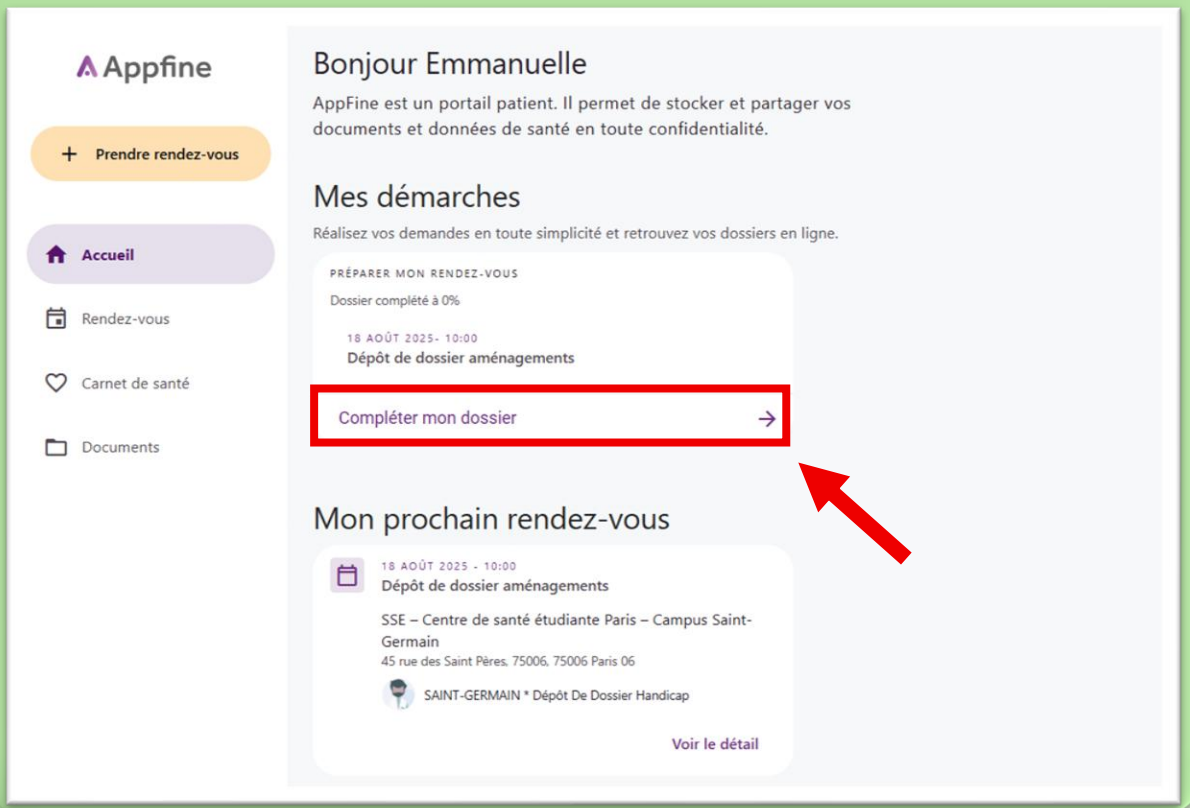

Vous devez alors :

- Lire les documents d'information,
- Remplir les formulaires,
- Déposer tous les documents demandés.

ICP
INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Direction de la Vie Etudiante
VICE-RECTORAT
A LA STRATEGIE ET AU
DEVELOPPEMENT
ACADEMIQUES

PÔLE SOCIAL / HANDICAP
handicap@icp.fr

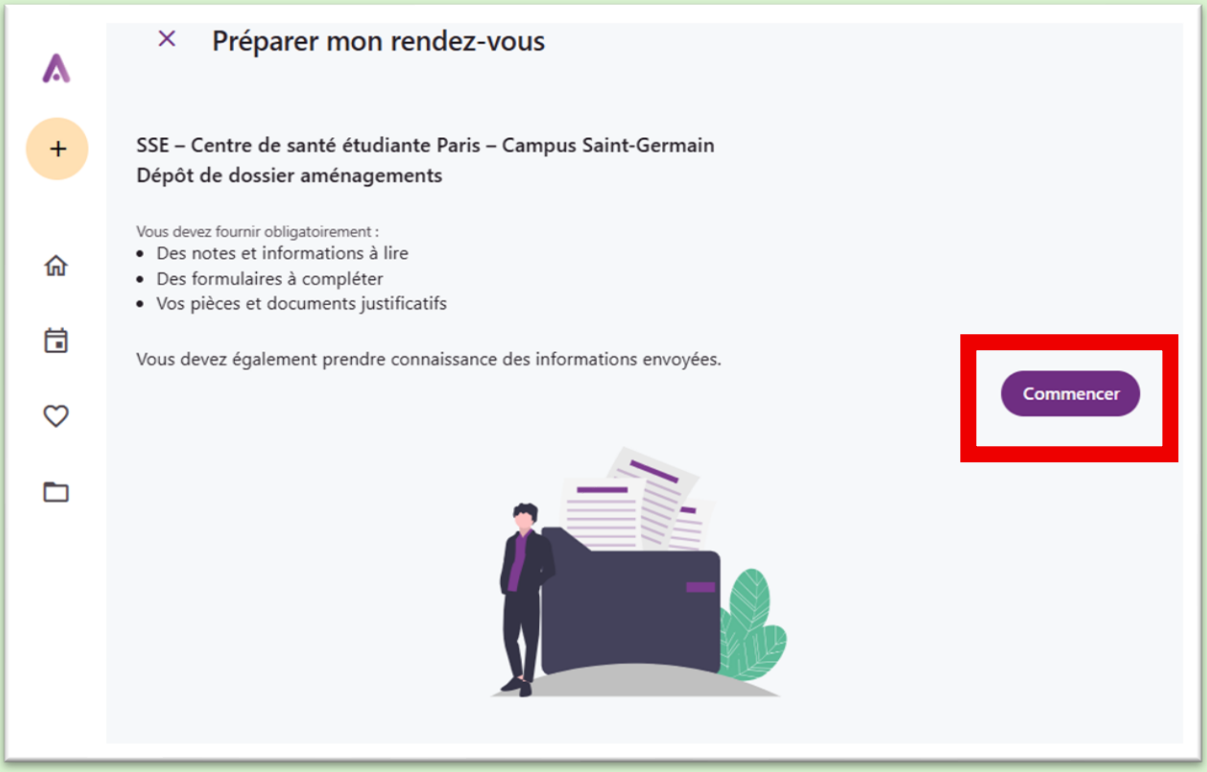

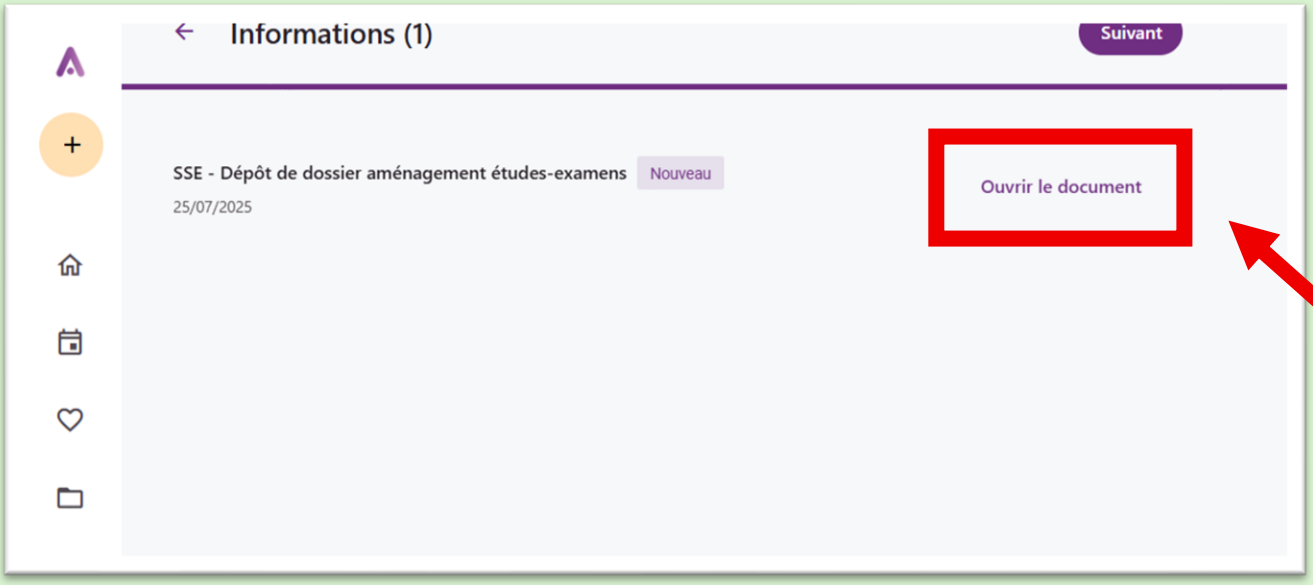

ICP
INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Direction de la Vie Etudiante
VICE-RECTORAT
A LA STRATEGIE ET AU
DEVELOPPEMENT
ACADEMIQUES

PÔLE SOCIAL / HANDICAP
handicap@icp.fr

Dépôt de dossier aménagement études/examens

Le rendez-vous de dépôt de dossier est une démarche administrative : il est inutile de vous déplacer.

Après le dépôt des documents demandés, et si votre dossier est complet, le secrétariat du SSE vous enverra un mail avec un rendez-vous avec un médecin du SSE.

Si votre dossier est incomplet, le secrétariat du SSE vous enverra un mail précisant les pièces manquantes.

Cas particulier : si les certificats sont en langue étrangère (autre que anglais), merci de présenter une traduction certifiée.

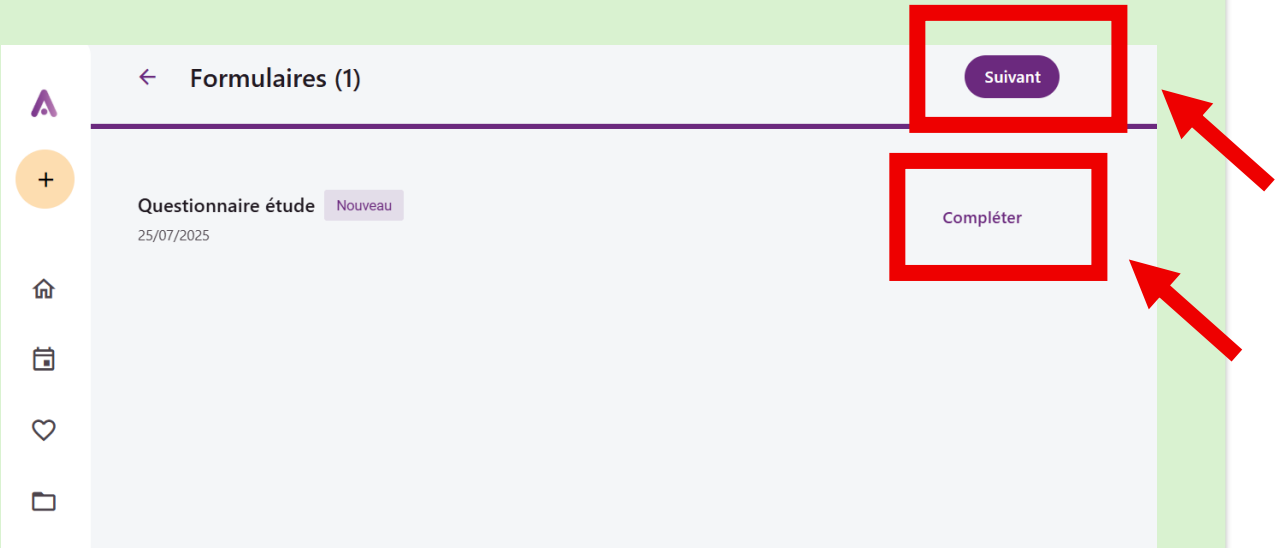

ICP
INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Direction de la Vie Etudiante
VICE-RECTORAT
A LA STRATEGIE ET AU
DEVELOPPEMENT
ACADEMIQUES

PÔLE SOCIAL / HANDICAP
handicap@icp.fr

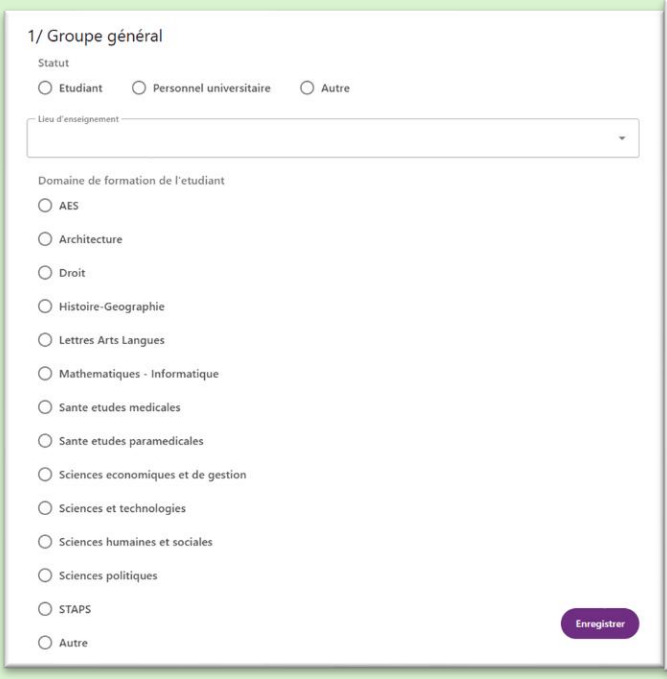

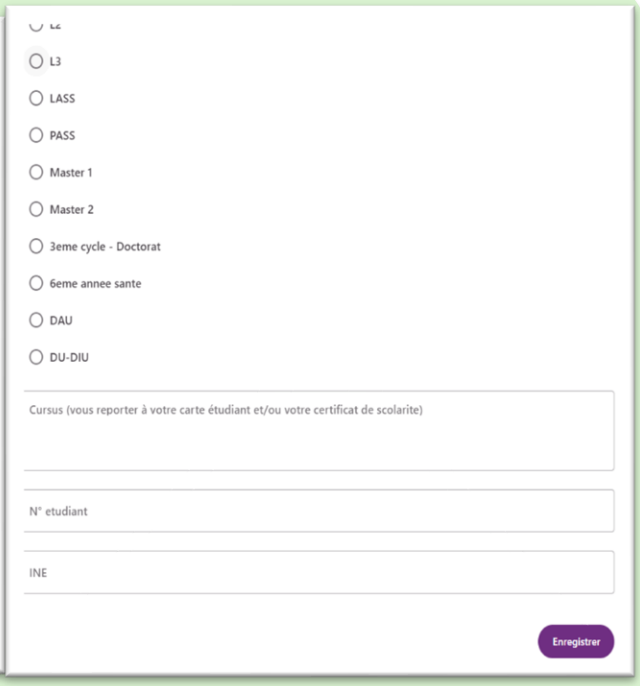

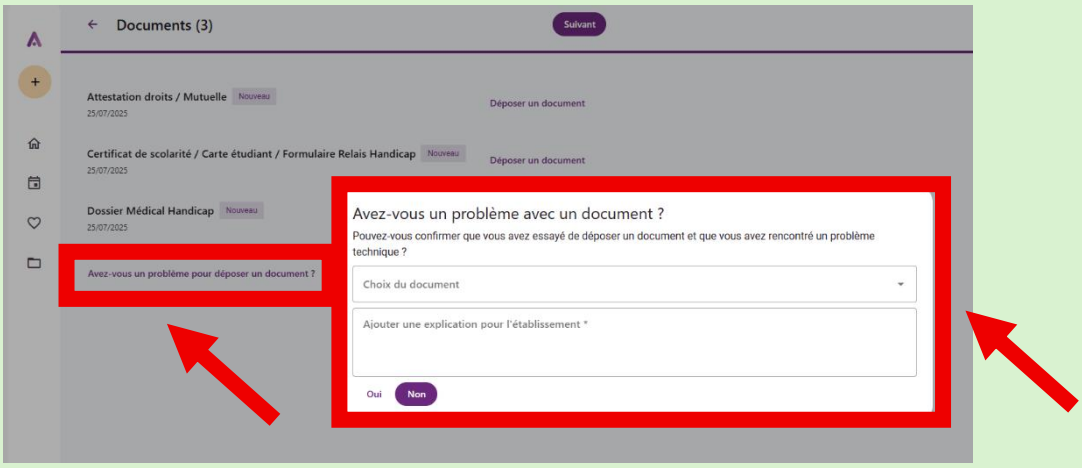

ICP
INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Direction de la Vie Etudiante
VICE-RECTORAT
A LA STRATEGIE ET AU
DEVELOPPEMENT
ACADEMIQUES

PÔLE SOCIAL / HANDICAP
handicap@icp.fr

📎 Liste des documents à déposer en ligne

Pour que votre dossier soit accepté, vous devez **obligatoirement déposer tous ces documents :**

1. 📄 Une **attestation de droits** à l'assurance maladie (CPAM).
2. 🏥 Une **attestation de mutuelle** (ou complémentaire santé).
3. 🎓 Un **certificat de scolarité de l'année en cours**.
4. 🪪 Une **copie de votre carte étudiante (recto-verso).**
5. 🤝 Le **formulaire relais handicap**, à télécharger sur **Sésam'ICP**, dans les préconisations de l'infirmier.
6. 🩺 Le **dossier médical handicap**, composé de :
   - Le **certificat médical type SSE** (rempli par votre médecin) (et téléchargeable sur Appfine).
   - Tous les **autres documents médicaux utiles** (bilan, compte rendu, diagnostic...)

     👉 Cela aide le médecin du SSE à bien comprendre votre situation pour vous proposer des **aménagements adaptés.**

❗ Important

- 📥 Tous les documents doivent être déposés **en ligne sur AppFine**.
- 📬 Vous recevrez un rendez-vous médical **seulement si votre dossier est complet.**
- 🚫 **Ne vous rendez pas sur place** tant que vous n'avez pas reçu de convocation.